



Réunion d'information ouverte à tous
sur les adhésions, les groupes régionaux, les commissions du syndicat

Jeudi 1er juillet 2021

La réunion débute à 18h30, une trentaine de personnes sont présentes en visioconférence.

Membres du conseil syndical :

- Hélène Béreaud-Gonzales, secrétaire générale
- Justine Dayet, trésorière
- Angela Evers, membre du conseil
- Paula Martinez Takegami, membre du conseil

Référents régionaux :

- Christine Petitpas, référente régionale Occitanie

Secrétaire de séance et modératrice : Justine Dayet

Présentation du SFAT par Hélène Béreaud-Gonzales : « Il y a eu beaucoup de démarches administratives depuis la création du syndicat (novembre 2020) et la dissolution de la Fédération Française des Art-Thérapeutes (décembre 2020), mais nous avons tenu à faire cette réunion d'information accessible à tous les arts-thérapeutes et les étudiants en arts-thérapies avant la période estivale. Le syndicat est composé de groupes régionaux et de commissions où chacun peut s'investir selon son expérience, de manière collective pour travailler à la reconnaissance du métier, cela passe concrètement par la protection et la défense des arts-thérapeutes ».

L'assemblée est invitée à poser des questions.

- Question : *Comment adhérer au SFAT ?*

Les adhésions au syndicat se font en ligne, depuis le site internet <https://www.ffat-federation.org>, vous y trouverez le formulaire à remplir avec les pièces à fournir selon votre situation (CV, copie du certificat ou du diplôme en arts-thérapies, attestation d'assurance RC professionnelle ou attestation employeur, copie carte étudiant, titre de retraite).

1/6

Selon le niveau de la formation suivie en arts-thérapies (au moins 700 heures sur deux années, équivalence niveau 6), les adhérents sont membres professionnels ou membres affiliés.

Nous regardons chaque dossier en détail, lorsque la formation est très inférieure à ces critères, l'expérience professionnelle est attentivement considérée. Il importe de prendre en compte le parcours de chacun, dans la diversité des formations et des profils.

Chaque membre affilié, professionnel, professionnel accrédité disposera d'un compte adhérent, un extranet avec un accès aux articles et aux publications en arts-thérapies, libres de droits, pour nourrir nos pratiques et co-construire un champ lexical professionnel commun.

- Question : *L'adhésion est annuelle ? En septembre ?*

Les adhésions ont été ouvertes assez tard, en mai au lieu de janvier, en raison de l'importante part administrative et des réunions internes pour structurer le syndicat, notamment sur les critères d'adhésion que nous avons voulu inclusifs avec des paliers d'évolution.

En adhérant maintenant, **l'adhésion 2021 est valable jusqu'au 31 mars 2022**. La date limite des adhésions 2021 n'est pas encore fixée.

- Question : *Je suis adhérente membre professionnel en quête d'un superviseur, j'ai vu l'annuaire du syndicat qui est vétuste, est-ce qu'il y aura plus de précisions à ce sujet pour ne pas s'adresser à n'importe qui ? Quelles sont les références et les qualités qui garantissent un « bon superviseur » ?*

L'annuaire actuel a été fait il y a une dizaine d'années, le nouveau site du SFAT sera en ligne fin juillet (*reporté à septembre*) avec un annuaire répertoriant clairement des superviseurs. Certains groupes régionaux travaillent sur le thème de la supervision.

- Question : *Est-ce que le groupe régional Caraïbes est actif ? Je n'ai pas eu de retour de mail pour le moment...*

Les adresses mails régionales du SFAT sont nouvelles, les référents régionaux vont donc prendre l'habitude de les consulter régulièrement.

- **Question** : *Qu'est-ce qui est pris en compte sur le CV lorsqu'on est débutant ?*

Pour les débutants, nous regardons la formation en arts-thérapies, diplômante ou certifiante. En fonction du niveau, de la durée, du contenu de la formation en ATS, l'adhérent peut être directement membre professionnel, ou alors il est inscrit comme membre affilié dans un premier temps. Les formations et les diplômes connexes (en psychologie, arts, sciences humaines) sont attentivement étudiées.

Nous voulons surtout développer une dynamique de travail. Nous avons bien conscience qu'il y a de nombreux paramètres qui nous font choisir une formation plutôt qu'une autre. Et c'est une fois sur le terrain que les arts-thérapeutes réalisent ce qui leur manque en termes de contenus de formation.

Le SFAT s'ouvre à tous les profils tout en mettant en avant ces critères pour avancer sur la reconnaissance officielle : se réunir, rassembler, fédérer avec des critères de qualité, exigeants.

Justine Dayet rappelle les critères internationaux comme point de référence pour la formation en arts-thérapies. Angela Evers ajoute que le syndicat a été créé pour mieux nous positionner en tant qu'arts-thérapeutes, mieux communiquer et montrer l'intérêt de notre profession.

- **Question** : *Comment sont organisés les groupes régionaux ?*

Les groupes régionaux sont ouverts à tous, aux étudiants comme aux arts-thérapeutes expérimentés. Ils reposent sur trois axes : la supervision, la reconnaissance professionnelle, et la recherche - évaluation. Ils sont encadrés par un.e référent.e régional.e, parfois en co-référence (binôme), cela est souhaitable pour les grands groupes et la diversité des thèmes abordés. Angela Evers évoque la richesse de ces groupes régionaux qui ne comptent pas que des plasticiens, il y a également le plaisir de se retrouver et de sortir de l'isolement souvent ressenti sur le terrain.

- **Remarque** : *Récemment diplômée, je cherche à approfondir mes compétences mais ce n'est pas évident de trouver des stages ou des compléments de formation... Le syndicat peut rendre davantage visibles les arts-thérapeutes et favoriser la formation continue.*

Le SFAT envisage effectivement des modules complémentaires (sur l'installation, la supervision, les différentes spécialités, la recherche).

3/6

- **Question** : *Avez-vous listé des certifications en arts-thérapies donnant d'office le statut de membre professionnel ?*

Nous discutons avec les organismes de formation, le syndicat est pour un partenariat avec les formations. Contrairement à la Ffat, le syndicat n'accrédite plus les formations en arts-thérapies car il a pour objet l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux de ses adhérents arts-thérapeutes.

Après plusieurs années d'expérience sur le terrain, les membres affiliés peuvent devenir membres professionnels, il y a une évolution possible, les catégories ne sont pas cloisonnées.

- **Remarque** : *La systémie en arts-thérapies est à développer, j'ai fait un stage sur ce sujet il y a quelques années, cela pourrait intéresser de nombreux collègues.*

Cela est prévu, à voir comment l'organiser, le SFAT n'est pas un organisme de formation mais il est possible d'organiser des webinaires, des modules, cependant ce ne sera pas de la formation certifiante, ni qualifiante en tant que telle.

- **Question portant à nouveau sur les formations et la catégorie de membre professionnel** : Les membres professionnels ont le droit de vote, ils ont la possibilité de bénéficier du contrat d'assurance AXA responsabilité civile professionnelle et de la protection juridique à tarif préférentiel souscrite par le syndicat.

Les membres affiliés n'ont pas le droit de vote, ni la possibilité de souscrire au contrat AXA ; ils peuvent rejoindre les groupes régionaux et auront accès aux articles et publications depuis leurs comptes adhérents.

- **Question** : *Et l'annuaire ?*

L'annuaire est constitué de membres professionnels qui ont été accrédités par la fédération, et plus récemment accrédités par le SFAT :

<https://www.ffat-federation.org/images/stories/documents/Dossier-accreditation-SFAT-2021.pdf>.

En l'absence de reconnaissance officielle, l'accréditation est un gage de qualité pour les personnes qui recherchent des arts-thérapeutes.

4/6

- **Question :** *Mais qui peut figurer sur l'annuaire ? A la Ffat c'était les accrédités, et au syndicat ?*

C'est pareil, seuls les membres accrédités peuvent être répertoriés sur l'annuaire.

- **Question :** *Il y a une formation continue cet été au Québec avec l'UCAT Université, cela sera uniquement en ligne avec des intervenants internationaux avec enregistrements. Est-ce que le syndicat envisage le même dispositif ?*

Le 1er colloque du SFAT est prévu en novembre en visioconférence à cause de la pandémie de covid-19. Peut-être que nous pourrions prévoir des enregistrements, une rediffusion pour les collègues qui sont dans les territoires d'outre-mer avec un décalage horaire.

Paula Martinez Takegami ajoute des informations sur les groupes régionaux, il s'agit d'un espace de discussion et de réflexion avec une réunion tous les deux mois en moyenne. Les adhérents participant aux groupes régionaux s'engagent dans un cadre respectueux et confidentiel. Les réunions ont lieu en visioconférences pour le moment, plus tard il y aura probablement des réunions mixtes en présentiel / visio. Les adresses mails des groupes régionaux sont sur la page « Groupes régionaux » du site internet. <https://www.ffat-federation.org/adhesion>. Christine Petitpas considère que chaque territoire a ses particularités, l'idée est de se centrer sur ce que le SFAT propose tout en appréhendant les problèmes territoriaux.

- **Questions :** *Que pensez-vous de la création d'un Diplôme d'Etat, un D.E.? Nous n'aurions plus besoin d'oeuvrer sans cesse pour nous faire reconnaître... Y a-t-il par hasard des arts-thérapeutes qui étaient présentes à Lyon en 2016 ? Un groupe national Facebook avait mené à cette réunion, à l'initiative de Jean-Louis Aguilar.*

Hélène Béreaud-Gonzales a discuté récemment avec Jean-Louis Aguilar, il pense qu'il faut créer un DE. Mais nous en sommes encore loin, pour cela il faut des contributions individuelles et une concertation collective. Pour Jean-Louis Aguilar, le DE doit être à bac+3, or le SFAT est en faveur d'un niveau bac+5 à l'instar des pays où les arts-thérapeutes sont reconnus. Paula Martinez Takegami ajoute que ce sujet est important, les standards européens sont à bac+5, ce n'est pas la même chose d'avoir la possibilité de poursuivre en doctorat pour faire de la recherche ou de valider un DE qui nous assimilerait à une profession paramédicale. Est-ce que nous voulons être dans le paramédical ou en sciences humaines et sociales ?

5/6

Un questionnaire a été réalisé sur la reconnaissance professionnelle, par le groupe Ile-de-France en collaboration avec le conseil syndical, il sera diffusé prochainement aux adhérents.

Hélène Béreaud-Gonzales parle de la *fiche métier* commencée par des collègues de la fédération, le but est de l'étoffer considérablement. Les groupes régionaux seront invités à travailler sur l'identité professionnelle, comment se définit-on ? Par l'exemple, l'art-thérapeute n'est pas un médiateur artistique. Qu'est-ce qui nous distingue ? Quelles sont nos compétences, nos savoir-faire, nos limites, notre cadre d'intervention ? Nous devons trouver un langage commun pour communiquer auprès des médecins et des autres professionnels de santé, pour être précis sur les contours de notre métier. Avant de revendiquer quoique ce soit, nous avons encore beaucoup de travail.

- Question : *Et un DE à Bac + 5?!*

Oui, pourquoi pas ! Jean-Louis Aguilar a été invité à rejoindre la commission *reconnaissance professionnelle* du SFAT pour réfléchir et trouver comment avancer de manière collégiale. Les commissions de travail sont réservées aux arts-thérapeutes chevronnés et ouvertes ponctuellement à d'autres professions, à des experts dans certains domaines. Elles se réuniront en fonction des thèmes ou problématiques traités, chacun peut travailler indépendamment puis considérer ensemble les idées et les pistes possibles.

- Question : *Et la Ligue professionnelle des art-thérapeutes, c'est concurrent ou complémentaire ?*

C'est complémentaire a priori, Jean-Pierre Royol était présent lors du 2ème séminaire organisé fin mai par le SFAT avec les organismes de formation. La Ligue dépend de cette formation, tandis que le syndicat est indépendant, nous ne voulons pas entrer dans des querelles de chapelles. C'est pour cela que nous ne donnons pas de noms d'organismes de formation, en plus des conflits d'intérêts potentiels. Nous tenons à mettre en avant la pluralité des formations, avec des critères de formation minimum... N'oublions pas les patients ! Quant au SFAT, il a pour objectif d'être à la fois un lieu de travail entre pairs et experts, mais aussi un espace d'échanges actifs et réguliers.

Fin des questions et remarques, remerciements. La réunion se termine à 20h00.

Compte-rendu finalisé par Hélène Béreaud-Gonzales, le 30 juillet 2021.